



# Commune de GIVISIEZ

---



---

**Message d'automne du Conseil communal  
et convocation à l'Assemblée communale  
du 11 décembre 2023**



*La Commune de Givisiez choisit de compenser le CO<sub>2</sub> produit par cet imprimé.*

**Image de couverture :** *Commune de Givisiez – Plan cadastral datant de 1755*

**Photo pages 4 :** © Stéphane Schmutz / STEMUTZ.COM

**Photo pages 23 :** *Commune de Givisiez*

**Photo pages 24 :** *Gilles de Reyff*

**Photos dos de la brochure :** *Pexel.com / Commune de Givisiez*

**Dessins :** *Pécub*

---

# Sommaire

---

Convocation à l'Assemblée communale du 11 décembre 2023 .....	3
Message du Conseil communal.....	4
Récapitulation du budget de fonctionnement 2024.....	6
Commentaires sur le budget de fonctionnement 2024.....	8
Planification financière 2024-2028 .....	14
Budget d'investissement 2024	
Assainissement des eaux dans le secteur la Faye .....	16
La Chassotte : travaux urgents d'assainissement.....	17
<b>Règlements</b>	
Modification du Règlement concernant la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques de distribution.....	18
Modification du Règlement concernant la perception d'un impôt sur les spectacles et les divertissements.....	19
<b>Election</b>	
Election d'un nouveau membre à la Commission des naturalisations.....	20
<b>Informations communales</b>	
Horaires de l'administration, de la déchetterie et de la bibliothèque durant les fêtes de fin d'année .....	21
Extension de l'offre en transports publics.....	22
<b>Dans le rétroviseur</b> .....	23
<b>Autres informations</b>	
Félicitations à M. Gilles de Reyff .....	24
Infos Police Intercommunale : nouvelle solution de paiement pour les amendes d'ordre .....	25
Etapas pour l'acquisition d'un nouveau chien .....	26
Le Chœur Mixte de Givisiez – Granges-Paccot recrute.....	27
Famiya, service de Garde des enfants .....	28
Centre de Compétence en Rénovation des Bâtiments CCRB : Hotline.....	29
Forêts-Sarine : commande de bois de feu .....	30
Pro Senectute .....	31
Vœux du Conseil communal.....	32
<b>Evènements</b>	
Extension de l'offre en transport public (Osses) et gratuité lors de la St-Nicolas St-Nicolas	
Crèche Vivante	
Carnaval	
Coup de balai	
Fête des voisins	



---

### **Versions entièrement en couleurs des Messages**

Les versions couleurs de ce Message et des précédents sont disponibles sur le site internet de la commune :

**<https://www.givisiez.ch/messages-du-conseil-communal>**



# Convocation à l'Assemblée communale du 11 décembre 2023

---

## Convocation

Les citoyennes et citoyens de Givisiez sont convoqués à l'Assemblée communale ordinaire qui aura lieu le **lundi 11 décembre 2023 à 20 h** au Rural, route du Château-d'Affry 30.

### ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 mai 2023 (ce pv ne sera pas lu : il peut être consulté au bureau communal ou sur le site [www.givisiez.ch](http://www.givisiez.ch))
2. Budget de fonctionnement 2024
3. Budget d'investissement 2024 :
  - 3.1. Crédit d'investissement pour l'assainissement des eaux dans le secteur la Faye
  - 3.2. Crédit d'investissement pour les travaux urgents d'assainissement du bâtiment La Chassotte
4. Modification du Règlement relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques de distribution
5. Modification du Règlement relatif à la perception d'un impôt sur les spectacles et les divertissements
6. Election d'un nouveau membre de la Commission des naturalisations
7. Divers

*Au nom du Conseil communal  
Le Syndic : Eric Mennel  
Le Secrétaire : Patrick Dénervaud*

# Message du Conseil communal

---



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Le 25 octobre 2023, nous avons passé la demi-législature. C'est une bonne occasion de faire le point sur l'état d'avancement du programme que le Conseil communal avait publié dans le Message de printemps 2022, pour les aspects développement et mobilité.

Le plan d'aménagement local (PAL) de la Commune de Givisiez a été approuvé ce printemps par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME). Malgré trois recours suscités par cette décision, sa mise en œuvre peut désormais se concrétiser en tenant compte des planifications supérieures (cantonales et régionales de l'Agglomération de Fribourg (AGGLO) et du District de la Sarine).

---

Les plans d'aménagement de détail (PAD) stratégiques de la commune ont sensiblement évolués. Les PAD Toutvent, Chanteclair et de l'Escale ont été mis à l'enquête publique cet été. Celui de Chandolan-Parc des sports passera cette étape en 2024. Le PAD Corberayes-La Chassotte a en revanche fait l'objet d'un préavis défavorable lors de l'examen préalable. L'Etat de Fribourg souhaite en effet que la Commune de Givisiez adapte sa planification à la vision cantonale qui peine à se concrétiser (projet de développement Chamblieux-Bertigny et couverture de l'autoroute A12). Le Conseil communal s'inquiète de cette situation qui retarde la valorisation de ce secteur et la restauration du bâtiment de la Chassotte (cf. « La Chassotte : travaux urgents d'assainissement »). Il espère que ses interventions répétées auprès de la DIME et de ses Services permettront d'accélérer les procédures.

Concrètement, les PAD sont des plans qui précisent les conditions permettant la réalisation de nouvelles constructions. Le Conseil communal utilise cet outil notamment pour pouvoir définir des exigences environnementales ambitieuses et durables dans le cadre du développement des nouveaux quartiers de la commune (arborisation, limitation des îlots de chaleur, encouragement de la mobilité douce, ...).

Le Conseil communal met en œuvre les mesures prévues par la planification de l'AGGLO afin de favoriser la mobilité douce et les transports publics à Givisiez.

Un projet de voies de mobilité douce dans la zone industrielle a été établi et se concrétisera l'année prochaine. La TRANSAGGLO, réseau de mobilité douce intercommunal, va se développer dans la commune.

Tout d'abord dans le cadre du réaménagement de la route des Taconnets qui sera mis à l'enquête en 2024. Des connexions seront ensuite réalisées vers la Ville de Fribourg (2025) puis vers Corminboeuf et Belfaux (2026 à 2028).

Concernant les transports publics, le PAD des Taconnets prévoit la construction d'une gare routière (dès 2028) et le Conseil communal, en collaboration avec l'AGGLO, a réussi à faire remettre en activité la ligne permettant le raccordement du secteur des Osses (cf. Extension de l'offre en transport public »).

Le Conseil communal s'emploie également à limiter le trafic de transit à l'intérieur du village. Les projets de fermeture des routes du Recoulet et du Château-d'Affry (secteur Toutvent) ont été établis et les travaux seront réalisés à brève échéance. En collaboration avec le Service de la mobilité de l'Etat de Fribourg (SMo), le Conseil communal a lancé une étude multimodale dans le but d'adapter, améliorer et limiter les nuisances des tronçons stratégiques de la commune. Cela permettra de définir les bases nécessaires pour le réaménagement des routes de Belfaux (2027), de Jo-Siffert (2028) et de la Chassotte (2029).

La population de la commune s'élève actuellement à quelque 3 200 habitants. Elle devrait passer à 3 500 en 2026, puis à 5 000 à l'horizon 2035. Le Conseil communal consacra les 900 jours qui lui restent dans la présente législature pour planifier et mettre progressivement en œuvre les infrastructures, équipements et services supplémentaires nécessaires à accompagner cette évolution de manière harmonieuse.

Il vous remercie de la confiance témoignée et vous souhaite une excellente fin d'année.

*Eric Mennel*  
Syndic

# Récapitulation du budget de fonctionnement 2024

<b>Budget 2024</b>			
	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>	
0	ADMINISTRATION	2 609 548.00	329 120.00
1	ORDRE PUBLIC	551 950.00	144 000.00
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	4 877 016.00	164 000.00
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	884 566.00	108 625.00
4	SANTE	1 586 400.00	22 000.00
5	AFFAIRES SOCIALES	2 243 300.00	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	2 613 425.00	137 250.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2 444 454.00	2 055 266.00
8	ECONOMIE	45 100.00	5 000.00
9	IMPOTS, FINANCES ET IMMEUBLES	1 357 001.50	16 337 114.20
<b>TOTAUX DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>19 212 760.50</b>	<b>19 302 375.20</b>
<b>Excédents charges/produits fonctionnement</b>		<b>0.46%</b>	<b>-89 614.70</b>



---

**Budget 2023****Comptes 2022**

---

**Charges****Produits****Charges****Produits**

---

2 912 673.00

913 665.00

2 155 993.43

285 709.22

1 549 440.00

53 159.00

508 855.97

32 178.00

2 4 495 981.00

312 803.00

4 415 997.97

185 082.64

3 839 822.00

191 518.00

769 678.94

92 344.84

4 1 372 290.00

22 000.00

1 312 239.25

22 252.74

5 2 279 700.00

9 330.00

2 157 880.08

12 949.10

6 2 415 785.00

429 477.00

1 929 525.77

119 171.35

7 2 551 513.00

2 300 908.00

2 175 418.65

1 888 963.08

8 44 000.00

5 000.00

41 304.95

9 1 137 494.00

14 413 436.00

1 143 952.56

14 693 158.62

---

**18 598 698.00****18 651 296.00****16 610 847.57****17 331 809.59**

---

**0.28%****-52 598.00****4.16%****-720 962.02**

---

# Commentaires sur le budget de fonctionnement 2024

---

## PREAMBULE

Le Conseil communal soumet à l'Assemblée communale du 11 décembre 2023 un budget bénéficiaire à hauteur de CHF 89'614.70, correspondant à CHF 19'212'760.50 de charges pour des recettes de CHF 19'302'375.20.

En premier lieu, nonobstant ce qui précède, il sied de préciser que ce budget implique une hausse importante des charges, principalement en relation avec les charges liées qui suscitent l'inquiétude permanente du Conseil communal. Par exemple, rien que pour l'Agglo, la hausse des charges entre les budgets 2023 et 2024 atteint CHF 86'100. De manière générale, en une année, les charges liées ont augmenté de près de CHF 362'999 entre les budgets 2023 et 2024. Par ailleurs, cette hausse des charges liées directes ne prend pas en compte les charges indirectes qui demeurent de la responsabilité de la commune mais pour lesquelles la marge de manœuvre du Conseil communal est faible ou nulle.

En second lieu, la hausse générale des prix, en particulier de l'énergie, génère des effets concrets sur la hausse générale des charges. Cela a été dûment pris en compte dans le budget de manière à anticiper la nouvelle hausse générale des prix annoncée par l'Office fédéral de la statistique.

En troisième lieu, l'on peut constater que les activités du Conseil communal se sont intensifiées durant ces dernières années, ce qui se ressent non seulement dans les vacations de ce premier mais aussi dans différents postes au budget, notamment en lien avec le patrimoine communal. On peut considérer ces hausses comme des effets de rattrapage en lien avec les nombreux défis auxquels notre commune doit faire face à court et moyen terme.

En quatrième, eu égard à ce qui précède, le Conseil communal entreprend depuis près de 5 ans différentes mesures pour freiner la hausse des charges du ménage communal sur les chapitres pour lesquels il existe une marge de manœuvre. Ces efforts se ressentent nettement sur le budget 2024, qui présente un exercice bénéficiaire malgré la hausse des charges ainsi que de la situation économique incertaine. Ce budget équilibré reflète aussi un important travail d'analyse consenti par le Conseil communal en ce qui concerne le potentiel fiscal de notre commune dont le degré d'acuité est beaucoup plus élevé que par le passé.

En conclusion, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'approuver le budget bénéficiaire à hauteur de CHF 89'614.70, correspondant à CHF 19'212'760.50 de charges pour des recettes de CHF 19'302'375.20.

L'intégralité du budget 2024 ne figure pas dans le présent Message. Il peut être consulté et téléchargé sur le site internet [www.gvisiez.ch](http://www.gvisiez.ch). Il est également disponible à l'Administration communale.

Les modifications importantes par rapport au budget 2023 ont été prescrites par le Service des Communes et sont les suivantes :

Les salaires et charges sociales doivent être répartis directement dans chaque centre de charges et plus par des imputations internes

La reprise de la provision de la réévaluation du patrimoine administratif (selon MCH2) est imputée directement dans le compte 9900.4895.00 et plus par dicastères

Ces modifications ont déjà été adaptées pour les comptes 2022.

Nous vous donnons ci-après les commentaires sur les principales fluctuations par dicastère.

---

## Administration générale

**Budget**  
2024

**Budget**  
2023

**Comptes**  
2022

### 01 Législatif et exécutif

- CHF 262'000

- CHF 238'500

- CHF 241'996.10

Les nombreux dossiers et projets stratégiques en cours et à venir nécessitent un engagement plus accru en core du Conseil communal et, par ce truchement, des vacations supplémentaires.

### 022 Services généraux

- CHF 1'311'177

- CHF 1'354'991

- CHF 1'002'013.13

Le budget 2024 de l'administration générale est plus élevé par rapport aux comptes 2022 en raison de l'engagement et changement de collaboratrices et de collaborateurs et la modification de la structure de l'administration. En outre, le budget 2024 subit l'adaptation des salaires pour les employés communaux et à l'augmentation du coût de la vie.

### 029 Immeubles administratifs

- CHF 707'251

- CHF 405'517

- CHF 626'274.98

La différence avec les comptes 2022 s'explique principalement par une diminution des produits du logement de la Maison Communale pour CHF 7'620, par une diminution du matériel et des produits de nettoyage de CHF 18'000 qui sont répartis dans d'autres dicastères, par une augmentation des coûts de l'énergie de CHF 35'000, par une hausse des taux d'intérêt de CHF 31'000 ainsi que par une augmentation des coûts d'entretien pour CHF 30'000.

## Ordre public

**Budget**  
2024

**Budget**  
2023

**Comptes**  
2022

### 11 Police

- CHF 215'800

- CHF 199'640

- CHF 171'794.90

Le budget global augmente par rapport à 2023, principalement en raison des adaptations des salaires et de l'achat d'un radar.

### 12 Justice

- CHF 147'500

- CHF 137'000

- CHF 134'007.92

Les coûts de gestion de l'Association pour le Service officiel des curatelles (SOCS) sont en augmentation constante et sont des charges liées.

### 15 Police du feu

- CHF 12'150

- CHF 132'791

- CHF 139'934.80

La différence du budget 2024 provient principalement de la nouvelle facturation de la taxe non-pompier.

### 16 Défense

- CHF 32'500

- CHF 26'850

- CHF 30'940.35

La différence par rapport aux comptes 2022 provient principalement d'une diminution de notre participation au stand de tir de CHF 14'000, d'une augmentation de l'énergie de CHF 4'000, d'une augmentation du dispositif en cas d'évènements majeurs de CHF 3'000 et d'une augmentation des coûts de l'OrCoc de CHF 7'000.

# Commentaires sur le budget de fonctionnement 2024 (suite)

<b>Enseignement et formation</b>	<b>Budget 2024</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Comptes 2022</b>
	<b>- CHF 4'713'016</b>	<b>- CHF 4'183'178</b>	<b>- CHF 4'230'915.33</b>

L'augmentation du budget 2024 par rapport aux comptes 2022 provient principalement des salaires du corps enseignant pour CHF 120'000, de l'école libre publique pour CHF 70'000, des écoles spécialisées pour CHF 80'000. Ces éléments font tous partie des charges liées. Les augmentations inhérentes aux bâtiments s'élèvent à CHF 90'000 pour les taux d'intérêt, à CHF 30'000 pour l'entretien des bâtiments, à CHF 30'000 concernant l'énergie et à CHF 15'000.- pour les amortissements.

<b>Culture, sport et loisirs</b>	<b>Budget 2024</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Comptes 2022</b>
<b>32 Culture</b>	<b>- CHF 381'196</b>	<b>- CHF 361'100</b>	<b>- CHF 365'264.64</b>

Les coûts liés à la culture sont stables en regard du budget 2023 et des comptes 2022.

<b>341 Sports</b>	<b>- CHF 360'320</b>	<b>- CHF 207'779</b>	<b>- CHF 284'667.56</b>
-------------------	----------------------	----------------------	-------------------------

Les coûts liés aux sports ont augmenté pour le budget 2024 par rapport aux comptes 2022, principalement en relation avec les coûts d'entretien pour CHF 25'000, avec l'énergie pour CHF 10'000, avec les taux intérêt pour CHF 15'000, avec une diminution des loyers pour CHF 8'000 ainsi qu'avec une diminution des remboursements d'assurance pour CHF 12'000.

<b>342 Loisirs</b>	<b>- CHF 34'425</b>	<b>- CHF 79'425</b>	<b>- CHF 27'401.90</b>
--------------------	---------------------	---------------------	------------------------

Dans le budget 2023 par rapport au budget 2024, il a été prévu des coûts d'entretien des places de jeux pour un montant supplémentaire de CHF 55'000.

<b>Santé</b>	<b>Budget 2024</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Comptes 2022</b>
	<b>- CHF 1'564'400</b>	<b>- CHF 1'350'290</b>	<b>- CHF 1'289'986.51</b>

Il s'agit de l'évolution des coûts de la santé qui sont essentiellement constitués de charges liées.

<b>Affaires sociales</b>	<b>Budget 2024</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Comptes 2022</b>
	<b>- CHF 2'243'300</b>	<b>- CHF 2'270'370</b>	<b>- CHF 2'144'930.98</b>

Les dépenses de ce chapitre sont stables par rapport au budget 2023.

---

## Transports et communications

	<b>Budget 2024</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Comptes 2022</b>
<b>61 Routes communales</b>	<b>- CHF 1'191'075</b>	<b>- CHF 793'608</b>	<b>- CHF 1'083'508.79</b>

L'augmentation du budget 2024 par rapport aux comptes 2022 provient principalement du poste de l'énergie pour CHF 35'000, des salaires pour CHF 25'000 et des amortissements pour CHF 32'000.

<b>62 Transports publics</b>	<b>- CHF 1'285'100</b>	<b>- CHF 1'192'700</b>	<b>- CHF 726'845.63</b>
------------------------------	------------------------	------------------------	-------------------------

L'augmentation du budget 2024 par rapport aux comptes de 2022 provient principalement de la part à l'Agglo. Celle-ci applique une nouvelle clé de répartition dans le domaine de la mobilité et du trafic régional pour un montant de CHF 525'000.

## Protection environnement

	<b>Budget 2024</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Comptes 2022</b>
--	------------------------	------------------------	-------------------------

<b>71 Eau potable</b>	<b>- CHF 468'810</b>	<b>- CHF 491'172</b>	<b>- CHF 429'028.73</b>
-----------------------	----------------------	----------------------	-------------------------

<b>72 Eaux usées</b>	<b>- CHF 726'456</b>	<b>- CHF 891'590</b>	<b>- CHF 610'223.85</b>
----------------------	----------------------	----------------------	-------------------------

Les charges d'exploitation de notre réseau en eau potable restent globalement stables.

En ce qui concerne les eaux usées, l'augmentation du budget 2024 par rapport aux comptes 2022, provient principalement de l'augmentation de la participation à la STEP de Fribourg pour CHF 41'000, de l'AESC pour CHF 40'000 et de la mise à jour du PGEE pour CHF 35'000.

<b>73 Ordures</b>	<b>- CHF 790'900</b>	<b>- CHF 791'457</b>	<b>- CHF 785'367.72</b>
-------------------	----------------------	----------------------	-------------------------

Les coûts liés à la déchetterie intercommunale sont répartis entre la commune de Granges-Paccot et la commune de Givisiez au prorata des populations respectives. Dans l'ensemble, les charges restent stables.

<b>74 Aménagements</b>	<b>- CHF 54'000</b>	<b>- CHF 57'500</b>	<b>- CHF 40'000.00</b>
------------------------	---------------------	---------------------	------------------------

Il s'agit d'une dépense liée relative à l'entretien du Tiguellet (EETI).

<b>771 Cimetière intercommunal</b>	<b>- CHF 51'662</b>	<b>- CHF 15'387</b>	<b>- CHF 30'810.95</b>
------------------------------------	---------------------	---------------------	------------------------

Les coûts liés au cimetière intercommunal sont répartis entre la commune de Granges-Paccot et notre commune au prorata des populations respectives. De plus, un nouveau mur « colombarium » est prévu en 2024 pour un montant au budget de CHF 25'000.

# Commentaires sur le budget de fonctionnement 2024 (suite)

## Protection environnement (suite)

	<b>Budget 2024</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Comptes 2022</b>
<b>779 Protection de l'environnement, non mentionnée ailleurs</b>	<b>- CHF 34'000</b>	<b>- CHF 32'000</b>	<b>- CHF 2'691.50</b>

Un montant de CHF 26'000 est prévu en 2024 pour des nouvelles mesures de biodiversité (programme en 10 mesures).

<b>79 Aménagement du territoire</b>	<b>- CHF 249'526</b>	<b>- CHF 145'718</b>	<b>- CHF 212'953.12</b>
-------------------------------------	----------------------	----------------------	-------------------------

Ce chapitre comprend principalement les coûts relatifs à la gestion des permis de construire ainsi qu'aux honoraires pour les diverses études d'aménagement du territoire.

## Economie

	<b>Budget 2024</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Comptes 2022</b>
<b>8 Economie</b>	<b>- CHF 40'100</b>	<b>- CHF 39'000</b>	<b>- CHF 41'304.95</b>

Les charges de ce poste restent globalement stables.

## Impôts, finances

	<b>Budget 2024</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Comptes 2022</b>
<b>91 Impôts</b>	<b>CHF 14'165'238</b>	<b>CHF 13'448'638</b>	<b>CHF 12'736'005.90</b>

Tel qu'indiqué dans le préambule, le produit fiscal a été évalué selon les directives de la Direction des finances et du Service cantonal des contributions. Pour le surplus, faisant suite à différentes remarques de la Commission financière, sur la base de l'expérience du Conseil communal et de l'Administration communale, le produit fiscal a été ajusté sur la base de prédictions complémentaires dont le degré d'occurrence est très élevé. Le degré d'acuité de ces prédictions augmente d'exercice en exercice.

Malgré des recettes en hausse, le Conseil communal doit impérativement surveiller avec attention la situation future et adapter les comptes en fonction de l'évolution des recettes fiscales sur la base des directives cantonales mais aussi de l'expérience des exercices précédents.

<b>93 Péréquation financière</b>	<b>- CHF 550'117</b>	<b>- CHF 551'576</b>	<b>- CHF 642'362</b>
----------------------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Ce chiffre représente les effets tangibles pour notre collectivité de la péréquation financière des ressources et des besoins. Pour rappel, le système de calcul prend en considération les 3 dernières années des données fiscales. L'effet du projet PF 17 sur la péréquation intercommunale ne sera complet qu'à partir du budget 2025.

<b>95 Parts aux recettes, autres</b>	<b>CHF 360'000</b>	<b>CHF 352'000</b>	<b>CHF 340'452.00</b>
--------------------------------------	--------------------	--------------------	-----------------------

Ces montants correspondent à notre part d'impôts sur les véhicules payée par l'office cantonal de la circulation.

---

<b>Administration de la fortune</b>	<b>Budget 2024</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Comptes 2022</b>
<b>961 Intérêts</b>	<b>CHF 18'860</b>	<b>CHF 18'110</b>	<b>CHF 21'086.20</b>

Il s'agit principalement des produits, des frais financiers et de gestion des capitaux.

<b>963 Immeubles du patrimoine financier</b>	<b>- CHF 94'904</b>	<b>- CHF 1'230</b>	<b>CHF 988.26</b>
--	---------------------	--------------------	-------------------

Les charges du budget 2024 sont principalement liées au bâtiment de la Chassotte qui prévoit CHF 30'000 pour des travaux urgents de maintenance ainsi qu'une forte augmentation liée aux taux d'intérêts de CHF 30'000 et une rénovation de l'appartement de la maison Cochard (route de l'Epinay 2) pour CHF 35'000.

<b>99 Postes non ventilables</b>	<b>CHF 1'081'035</b>	<b>CHF 10'000</b>	<b>CHF 1'093'035.70</b>
----------------------------------	----------------------	-------------------	-------------------------

A la demande du Service des Communes, la reprise de la provision liée à la revalorisation du patrimoine administratif (MCH2) est comptabilisée en totalité sous cette rubrique pour les comptes 2022 et le budget 2024.

# Planification financière 2024-2028

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	2 609 548.00	329 120.00	2 567 344.00	344 880.00
1	ORDRE PUBLIC	551 950.00	144 000.00	532 150.00	120 650.00
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	4 877 016.00	164 000.00	4 950 889.00	164 550.00
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	884 566.00	108 625.00	832 582.00	109 565.00
4	SANTE	1 586 400.00	22 000.00	1 637 670.00	22 000.00
5	AFFAIRES SOCIALES	2 243 300.00	0.00	2 278 400.00	7 297.00
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	2 613 425.00	137 250.00	2 603 645.00	138 750.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2 444 454.00	2 055 266.00	2 450 729.00	2 085 300.00
8	ECONOMIE	45 100.00	5 000.00	46 500.00	5 000.00
9	IMPOTS, FINANCES ET IMMEUBLES	1 357 001.50	16 337 114.20	1 351 437.00	16 336 520.70
<b>TOTALISATION</b>		<b>19 212 760.50</b>	<b>19 302 375.20</b>	<b>19 251 346.00</b>	<b>19 334 512.70</b>
<b>Résultat</b>		<b>0.46%</b>	<b>-89 614.70</b>	<b>0.43%</b>	<b>-83 166.70</b>



---

**Budget 2026****Budget 2027****Budget 2028**

---

**Charges****Revenus****Charges****Revenus****Charges****Revenus**

---

2 644 699.00	354 030.00	2 655 234.00	358 210.00	2 706 717.00	362 070.00
535 900.00	121 400.00	537 400.00	122 900.00	546 100.00	131 600.00
5 236 719.00	165 550.00	5 708 179.00	166 400.00	6 149 223.00	167 300.00
872 559.00	109 770.00	874 679.00	110 030.00	872 939.00	110 240.00
1 695 890.00	22 000.00	1 821 120.00	22 000.00	1 833 530.00	22 000.00
2 308 400.00	7 323.00	2 368 400.00	7 323.00	2 418 400.00	7 323.00
2 815 142.00	139 950.00	3 177 289.00	140 850.00	3 338 314.00	169 950.00
2 456 859.00	2 090 400.00	2 496 949.00	2 125 455.00	2 502 044.00	2 125 515.00
46 500.00	5 000.00	46 500.00	5 000.00	46 500.00	5 000.00
1 506 172.50	17 180 200.20	1 801 312.50	18 498 205.20	1 991 452.50	19 374 710.20

---

**20 118 840.50 20 195 623.20 21 487 062.50 21 556 373.20 22 405 219.50 22 475 708.20**

---

**0.38%****-76 782.70****0.32%****-69 310.70****0.31%****-70 488.70**

---

# Assainissement des eaux dans le secteur de la Faye

---

En 2021, la Commune de Granges-Paccot a entrepris la mise en séparatif de l'assainissement des eaux dans les secteurs de la route de la Chenevière et de la Faye. Elle a informé le Conseil communal de Givisiez que, suite aux travaux effectués, il ne sera plus possible pour la Commune de Givisiez de déverser les eaux mixtes du quartier de la Faye dans les nouveaux collecteurs de Granges-Paccot. En effet, en amont du terrain de football, les réseaux de canalisations de Granges-Paccot et Givisiez se rejoignent.

Pour Givisiez, cela concerne l'évacuation des eaux de cinq parcelles encore en système unitaire. Devant séparer les eaux claires et les eaux usées de ces cinq parcelles, le Conseil communal a mandaté le bureau d'ingénieurs hydrauliciens Ribi SA, en vue d'élaborer un projet d'assainissement en système séparatif du secteur de la Faye.

Le projet du bureau Ribi SA prévoit la construction d'un collecteur pour récolter les eaux claires des parcelles de la route de la Faye 14 a et 14 b et d'un autre collecteur pour les eaux usées de ces deux parcelles et de celle de la route de la Faye 12. Quant aux parcelles de la route de la Faye 16 et 18, il est prévu de les raccorder directement sur les nouveaux collecteurs que construira la Commune de Granges-Paccot.

Les travaux de mise en place de ces collecteurs sont à la charge de la Commune. Quant aux raccordements privés sur les collecteurs, ils sont à la charge des propriétaires des parcelles concernées.

## Les coûts de cet assainissement sont les suivants :

Travaux de génie-civil	CHF 145'000.-
Travaux de paysagiste	CHF 30'000.-
Honoraires ingénieurs hydrauliciens	CHF 26'000.-
Frais secondaires	CHF 29'000.-

---

<b>Total</b>	<b>CHF 230'000.-</b>
--------------	----------------------

---

Fort de ce qui précède, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 11 décembre 2023, un crédit de **CHF 230'000.-** pour l'assainissement des eaux dans le secteur de La Faye, montant financé par les liquidités de la commune.

# La Chassotte : travaux urgents d'assainissement

---

Depuis plusieurs mois, les Conseils communaux de Givisiez et de Granges-Paccot travaillent ensemble afin d'assurer le futur du site de la Chassotte. Dans ce contexte, ceux-ci souhaitent organiser un concours d'idées pour développeurs dans le but de sauver la bâtisse mais aussi de permettre à ce lieu stratégique de revivre. Cependant, les démarches en cours sont actuellement freinées par des considérations en lien avec les règles d'aménagement du territoire. Ce périmètre est intégré dans un plan d'aménagement de détail (PAD) dont l'approbation est considérablement freinée par le dossier de la couverture autoroutière. Dans ce contexte, les exécutifs de Givisiez et Granges-Paccot ont entamé des démarches auprès des services de l'Etat pour qu'un remaniement parcellaire permette de sortir le périmètre direct du bâtiment de la Chassotte du PAD idoine. Ainsi, si l'Etat accepte ce compromis, les Conseils communaux de Givisiez et de Granges-Paccot seront en mesure de lancer ce concours d'idées pour développeurs à plus brève échéance de manière à pérenniser ce site stratégique.

Une délégation des deux Conseils communaux s'occupe de la gestion de l'ancien pensionnat de la Chassotte. En attendant une nouvelle affectation pour cette bâtisse, diverses interventions ont été planifiées avec l'aide d'un bureau d'architecture et du Service des biens culturels. En effet, il s'est avéré que les boiseries du bâtiment sont attaquées par un champignon, la mэрule, et des déprédations ont également été constatées à la suite d'infiltrations d'eau depuis la toiture.

L'Assemblée communale a déjà approuvé la constitution d'une réserve dans le cadre de l'approbation des comptes 2021, par ailleurs bénéficiaires. Dans ce contexte, le groupe de travail commun avec la Commune de Granges-Paccot susmentionné a déjà procédé à un certain nombre d'interventions urgentes pour des montants demeurant de la responsabilité des exécutifs communaux respectifs.

Cependant, d'autres travaux urgents d'envergure sont indispensables. Leur ampleur nécessite l'approbation de l'Assemblée communale que le Conseil communal de Givisiez lui propose d'approuver au travers d'un crédit d'investissement.

## Les coûts de la part de Givisiez de ces travaux sont les suivants :

Travaux d'assainissement fongique	CHF 160'000.-
Travaux annexes en lien avec le traitement	CHF 30'000.-
Assistance au Maître d'ouvrage (ASS Architectes)	CHF 10'000.-
Réserve pour autres travaux urgents non prévus	CHF 50'000.-
<b>TOTAL</b>	<b>CHF 250'000.-</b>

---

Fort de ce qui précède, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 11 décembre 2023 un crédit de **CHF 250'000.-** pour l'assainissement urgent du bâtiment. L'Assemblée communale ayant déjà approuvé la constitution de la réserve idoine, ce crédit d'investissement sera financé par les liquidités courantes de la Commune.

# Modification du Règlement communal

---

## Modification du Règlement communal relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques de distribution

### 1. Introduction et objet du message

Les changements induits par la loi d'application du 17 septembre 2020 de la nouvelle législation fédérale sur les jeux d'argent (LAJAR, ROF 2020\_120) sont les suivants :

Le montant maximal de l'impôt pouvant être perçu par **appareil de jeu d'adresse de grande envergure\*** est fixé à 100 francs.

\* Sont considérés comme jeux d'adresse de grande envergure les jeux d'argent exploités de manière automatisée, au niveau intercantonal ou en ligne, dans lesquels le gain dépend totalement ou principalement de l'adresse du joueur ou de la joueuse (art. 2 al. 1 let. a LAJAR)

Les autres appareils de jeu, à savoir les **appareils de distraction\*\***, ne peuvent plus être imposés.

\*\* sont considérés comme jeux de distraction les jeux qui offrent à titre onéreux une prestation ne permettant pas la réalisation d'un gain (art. 35a de la loi sur l'exercice du commerce, LCom, RSF 940.1)

Pour les **appareils automatiques de distribution**, le montant maximal légal de l'impôt reste fixé à 200 francs par an (art. 23 al. 1 let. c LICo).

Les changements légaux sont entrés en vigueur le 1er janvier 2021. Dès lors, les règlements communaux doivent être adaptés. Les tarifs, datant de 1993, ont également été adaptés.

### 2. Conclusion

Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale de bien vouloir adopter le nouveau Règlement communal relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques de distribution.

Au moment de la préparation du Message d'automne, les préavis des Services de l'Etat n'ont pas encore été reçus. Le Règlement modifié sera finalisé dès réception et mis à disposition au plus tard le 17.11.2023 sur le site internet de la Commune.

# Modification du Règlement communal

---

## Modification du Règlement communal relatif à la perception d'un impôt sur les spectacles et les divertissements

### 1. Introduction et objet du message

Les changements induits par la loi d'application du 17 septembre 2020 de la législation fédérale sur les jeux d'argent (LAJA, ROF 2020\_120, RSF 958.1) ont eu pour conséquence que les lotos et autres petites loteries ne peuvent plus être imposés.

Les modifications légales entrant en vigueur à partir du 1er janvier 2021, les règlements communaux existants doivent donc être adaptés.

L'article 23 de la Loi sur les impôts communaux (LICO) autorise la Commune à prélever un impôt sur les spectacles et les divertissements. Cela se traduit actuellement par le Règlement communal concernant la perception d'un impôt sur les spectacles et les divertissements du 20 mai 1999.

Initialement cet impôt, nommé le "droit des pauvres", était collecté et reversé aux personnes les plus démunies, ce qui n'est plus le cas de nos jours.

Le but de ce nouveau Règlement est d'encourager la culture et ses acteurs et de supprimer les tâches administratives fastidieuses et chronophages aussi bien pour la Commune que pour les organisateurs.

### 2. Conclusion

Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale de bien vouloir adopter le nouveau Règlement communal relatif à la perception d'un impôt sur les spectacles et les divertissements tel que présenté.

Au moment de la préparation du Message d'automne, les préavis des Services de l'Etat n'ont pas encore été reçus. Le règlement modifié sera finalisé dès réception et mis à disposition au plus tard le 17.11.2023 sur le site internet de la Commune.

# Election d'un nouveau membre à la Commission des naturalisations

---

Membre depuis 2001, Mme Eva Berclaz a présenté sa démission au Conseil communal pour la fin de l'année. Mme Berclaz aura siégé plus de 20 ans au sein de cette Commission qu'elle a présidé durant 3 législatures.

Nous adressons nos remerciements à Mme Berclaz pour son grand engagement et son implication au service de la Commune.

Le siège laissé vacant sera repourvu lors de l'Assemblée communale du 11 décembre 2023.



# Horaires des services communaux durant les fêtes de fin d'année

---

Durant les fêtes de fin d'année, **l'administration communale** sera fermée

**du vendredi 22 décembre 2023 à 16h00 au mercredi 3 janvier 2024 à 13h30**

Nous vous remercions d'ores et déjà de prendre vos dispositions suffisamment tôt pour les formalités administratives à remplir durant cette période.

**La déchetterie** sera, quant à elle, desservie comme suit :

lundi	18 décembre 2023	de 15h30 à 18h30
mardi	19 décembre 2023	de 15h30 à 18h30
mercredi	20 décembre 2023	de 9h00 à 11h30 de 15h30 à 18h30
jeudi	21 décembre 2023	de 15h30 à 18h30
vendredi	22 décembre 2023	de 15h30 à 18h30
samedi	23 décembre 2023	de 09h00 à 16h00
<hr/>		
lundi	25 décembre 2023	fermée
mardi	26 décembre 2023	fermée
mercredi	27 décembre 2023	de 9h00 à 11h30 de 15h30 à 18h30
jeudi	28 décembre 2023	de 15h30 à 18h30
vendredi	29 décembre 2023	de 15h30 à 18h30
samedi	30 décembre 2023	de 09h00 à 16h00
<hr/>		
lundi	1 <sup>er</sup> janvier 2024	fermée
mardi	2 janvier 2024	fermée

Dès le 3 janvier 2024, reprise de l'horaire habituel.

Et pour les amateurs de lecture, **la bibliothèque communale** sera ouverte de la façon suivante :

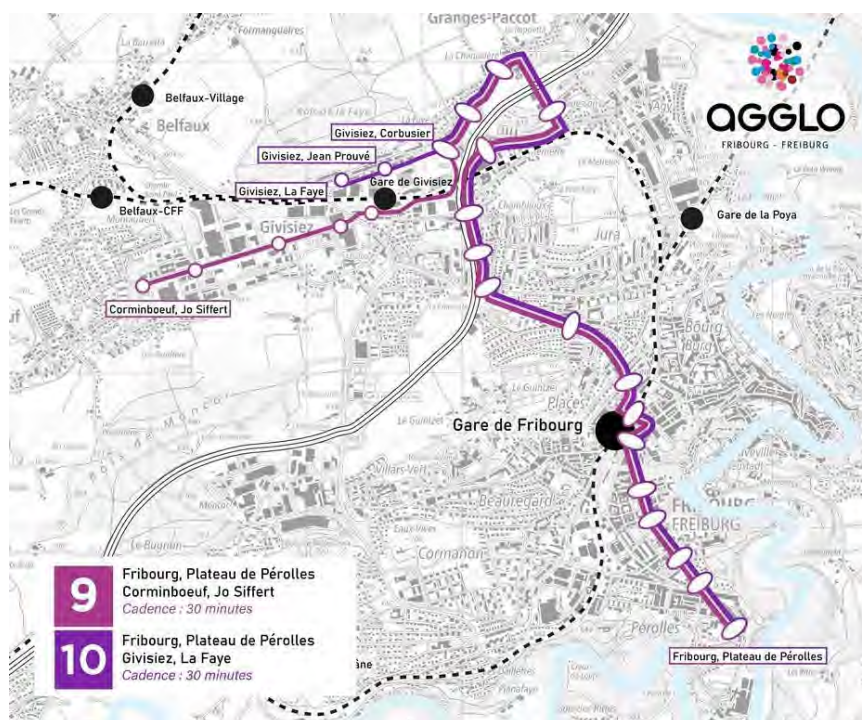
samedi	23 décembre 2023	de 10h00 à 12h00
jeudi	28 décembre 2023	de 15h15 à 18h00
samedi	30 décembre 2023	fermée
jeudi	4 janvier 2024	de 15h15 à 18h00
samedi	6 janvier 2024	de 10h00 à 12h00

Dès le 9 janvier 2024, reprise de l'horaire habituel.

**Le personnel communal vous souhaite de très bonnes fêtes  
et vous adresse ses meilleurs vœux pour 2024.**

# Extension de l'offre en transports publics

Dans le cadre du développement de l'offre en transports publics, l'Agglomération de Fribourg a mis en place une nouvelle ligne de bus urbaine 10 à partir du 20 août 2023. La nouvelle ligne 10 relie Pérolles au quartier de la Faye. Cette nouvelle ligne est coordonnée avec la ligne 9 existante créant un nouvel axe fort de transports publics entre Givisiez et Pérolles



Carte avec les lignes 9 et 10, Agglomération de Fribourg

## Une nouvelle ligne 10 au sein du réseau de l'Agglo Fribourg.

Dès le 20 août 2023, la nouvelle ligne 10 « Fribourg, Plateau de Pérolles – Givisiez, La Faye » permet de relier Pérolles au Théâtres des Osses avec une cadence de 30 minutes, améliorant aussi les connexions entre Fribourg, Granges-Paccot et Givisiez. La ligne 10 emprunte le même itinéraire que l'actuelle ligne 9 jusqu'à l'arrêt « Givisiez, Le Corbusier ». Elle continue ensuite son tracé sur la route du Tir-Fédéral en desservant les arrêts « Givisiez, Jean-Prouvé » et « Givisiez, La Faye », son terminus.

## Une amélioration de la desserte du quartier de la Faye

De la mise en place de la nouvelle ligne 10, découle également l'opportunité de rétablir la desserte du quartier de la Faye de la halte ferroviaire de Givisiez par le Nord ainsi que du Théâtre des Osses. Cette offre, coordonnée avec la desserte ferroviaire existante, permet d'améliorer l'accessibilité fine en transports publics de l'ensemble des habitations, entreprises et activités composant le nord de la Commune de Givisiez.



# Dans le rétroviseur

---

Quelle est la route principale qui traverse cette image ?



C'est la route de Belfaux

Si vous avez des photos à faire partager, n'hésitez pas à les communiquer à l'Administration communale.

# Autres informations

---

## Félicitations à M. Gilles de Reyff



Le Norseman Xtreme Triathlon ou Norseman Triathlon est une compétition internationale de triathlon extrême qui se pratique sur la distance Ironman (3,8 km de natation, 180 km de vélo, 42 km de course à pied). Il se déroule chaque année au mois d'août à Eidfjord en Norvège. Classé dans la catégorie extrême à cause des difficultés exceptionnelles qu'il propose, il accepte des règles différentes des autres compétitions de triathlon ainsi qu'un nombre réduit de compétiteurs. Créé en 2003, il est le premier des trois événements créés dans la catégorie « Xtreme triathlon » (Xtri) avec le Celtman en Écosse créé en 2012 et le Swissman en Suisse créé en 2013.

Le Norseman est réputé être un des triathlons les plus difficiles du monde. Pas en raison des kilomètres parcourus (3,8 km de natation, 180 km de vélo et un marathon) mais à cause des conditions climatiques dantesques que les participants doivent surmonter pour arriver au bout de cette course.

Le Conseil communal adresse ses félicitations à M. Gilles de Reyff pour sa participation le 5 août 2023 à ce championnat du monde Xtreme.



## Infos Police Intercommunale

### Nouvelle solution de paiement pour les amendes d'ordre.

**1** Scan du QR de l'amende d'ordre grâce à l'appareil photo de votre portable

**2** Identification avec votre immatriculation de véhicule

**3** Visualisation de l'amende

**Police intercommunale**  
Villars-sur-Glâne | Givisiez | Granges-Paccot |  
Corminboeuf | Matran

**Amende d'ordre avec délai de réflexion**  
*Ordnungsgeld mit Bedenkzeit*

La police a constaté une infraction. Veuillez scanner le code QR ou vous connecter à notre guichet d'amendes pour voir les détails.

Nr. 233501

Durch die Polizei wurde eine Übertretung festgestellt. Bitte scannen Sie den QR-Code oder loggen Sie sich in unserem Bussenschalter ein, um Details einzusehen.

QR code

Pour plus d'information sur l'amende d'ordre :  
Weitere Informationen zur Busse :  
<https://aonline.ch/?police=ACPL17>

Police Intercommunale  
Route du Petit-Moncor TF | 1752 Villars-sur-Glâne  
Courriel : [stationnement@aonpol.ch](mailto:stationnement@aonpol.ch)  
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 08h00 à 11h30 et de 13h45 à 17h00

Nous restons à votre disposition

Vous pouvez directement voir votre amende sur votre ordinateur en tapant ce lien

- Possibilité de localiser le lieu de l'infraction
- Lien qui vous renvoi directement sur l'article de loi concerné
- Possibilité de générer une facture en format PDF afin de l'imprimer et payer au guichet de la poste pour la passer dans votre comptabilité.
- Possibilité de remplir directement le formulaire d'opposition en ligne si vous n'êtes pas d'accord avec cette verbalisation.
- Vous pouvez payer directement en ligne avec une carte de crédit ou même TWINT

Nous avons opté pour cette solution afin d'améliorer la transparence et proposer des solutions modernes pour nous contacter ou s'acquitter d'une amende d'ordre.

L'une de nos plus grandes préoccupations à l'élaboration de ce projet a été de trouver une solution pour nos aînés et les personnes qui ne sont pas informatisés. Nous avons donc décidé d'inscrire sur les bulletins nos coordonnées et nos heures d'ouvertures. Ainsi, nous restons également disponibles par courrier ou à notre guichet pour tous renseignements et au besoin, nous vous imprimerons volontiers et sans frais supplémentaire une facture papier.

# Autres informations (suite)





Le chœur-mixte de  
Givisiez/Granges-Paccot  
recrute !

Nul besoin de connaître la  
musique, juste l'envie de chanter,  
de faire de belles rencontres.

Nous répétons le jeudi soir, de 19h30 à 21h30, dès le 14 septembre 2023.  
Pour un essai, pour un début, même timide, rendez-vous à la salle de  
répétition du

Centre paroissial de Givisiez  
chemin St-Laurent 1 (1<sup>er</sup> étage) à  
Givisiez

Nous serions heureux de t'accueillir.

Pour tout renseignement, s'adresser à  
Bernard Bourguet  
079 828 77 48

# Autres informations (suite)



**Vous êtes à la recherche  
d'un nouveau défi professionnel ?**

**devenez  
ACCUEILLANT·E FAMILIAL·E**

un emploi de la petite enfance  
que vous exercerez à votre domicile  
activité rémunérée et formation assurée

**envoyez-nous  
votre CANDIDATURE**

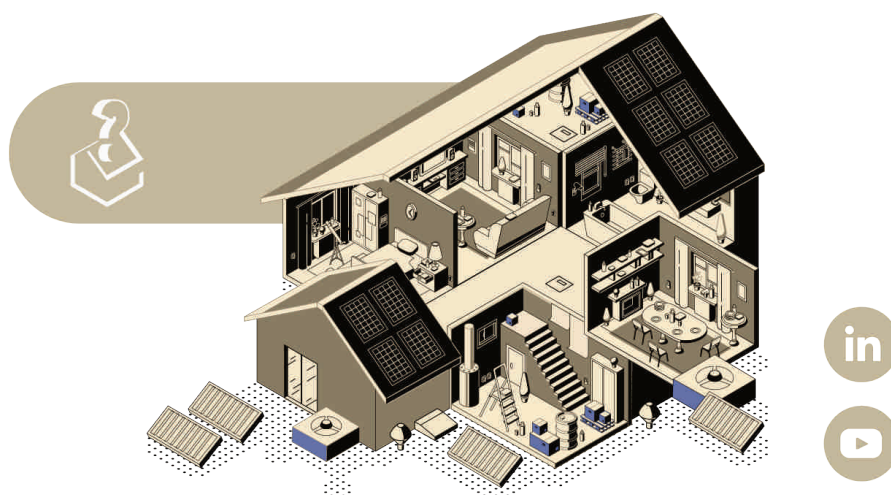


famiya, service de garde d'enfants  
info@famiya.ch - www.famiya.ch



CENTRE DE COMPÉTENCES EN  
RÉNOVATION DES BÂTIMENTS – CCRB

**Le Centre de Compétences en Rénovation des Bâtiments CCRB se met à disposition des communes fribourgeoises et de ses habitants pour accélérer la rénovation énergétique et l'adaptabilité de votre bien immobilier.**



Dans le cadre du Programme Bâtiments, des Communes Durables et de Qualidomum (Senior+), le CCRB propose aux communes fribourgeoises différentes prestations de conseils personnalisés pour leurs citoyennes et leurs citoyens.

**Hotline :**

**+41 26 684 38 58, les mardis et jeudis matin entre 9h00 et 12h00**

**Formulaires de contact :**



Des professionnels et des experts de la rénovation et de la transformation énergétiques vous répondront et vous proposeront un conseil pertinent, neutre et impartial.

**N'hésitez pas à contacter le CCRB, il est temps de se lancer !**


**Informations :** Blaise Clerc, Directeur du CCRB, Mobile : +41 79 636 50 00

# Autres informations (suite)



Corporation forestière Forêts-Sarine  
Rte de Grangeneuve 19  
1725 Posieux

Bulletin de commande  
**BOIS DE FEU**  
**2023-2024**

Nom:	Prénom:	<b>Commande minimum 1 stère</b> <b>Utilisez notre formulaire de commande en ligne !</b>  Commande de bois de feu <a href="http://www.forets-sarine.ch">www.forets-sarine.ch</a>
Rue:	Localité:	
Tél :	Portable:	
Date:	Signature:	

Quantité	Longueur	Assortiments	Prix/stère	Livraison	Total CHF
stères	25/33/50 cm	Bois de feu en quartier, <b>feuillus, sec</b>	155.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, <b>feuillus, sec</b>	130.00	livraison obligatoire	
stères	25/33/50 cm	Bois de feu en quartier, <b>résineux, sec</b>	135.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, <b>résineux, sec</b>	110.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, <b>feuillus, vert</b>	100.00	facultative	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, <b>feuillus, vert</b> (min 3 st./max 15 st.)	55.00	sur demande	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, <b>résineux, vert</b> (min. 3 st./max 15 st.)	45.00	sur demande	
<b>Total stères</b>		<b>Total de la valeur du bois TTC</b>			

**TOTAL bois et forfait de livraison à domicile TTC**

Livraison à domicile		
1 stère	forfait	70.00
2 stères	forfait	75.00
3 stères	forfait	80.00
4 stères	forfait	120.00
5 stères	forfait	130.00
6 stères	forfait	140.00
7 stères	forfait	160.00
8 stères	forfait	170.00
9 stères	forfait	180.00
10 stères et +	par camion, en régie	

Délai de livraison après réception de la commande: maximum 4 semaines

Pas de livraisons en juillet et août

**Conditions :**

- Paiement net à 30 jours, sur facture
- Le bois est déchargé en vrac devant votre domicile
- Livraison uniquement dans les communes membres de Forêts-Sarine



**BOIS  
SUISSE**

Demandez du Bois Suisse.



---

## Pro Senectute vous aide à remplir votre déclaration d'impôts !

**PRO  
SENECTUTE**

Cette offre s'adresse aux personnes dès 60 ans domiciliées dans le Canton de Fribourg, avec une déclaration d'impôts dite simple (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un•e bénévole expérimenté•e. Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2024, ce service aura lieu du 29 janvier 2024 au 30 avril 2024.

La prise de rendez-vous se fera dès le 15 janvier 2024 uniquement par téléphone (numéros ci-dessous).

N'hésitez pas à demander le flyer au 026 347 12 92 ou 026 347 12 40.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg

[www.fr.prosenectute.ch](http://www.fr.prosenectute.ch)

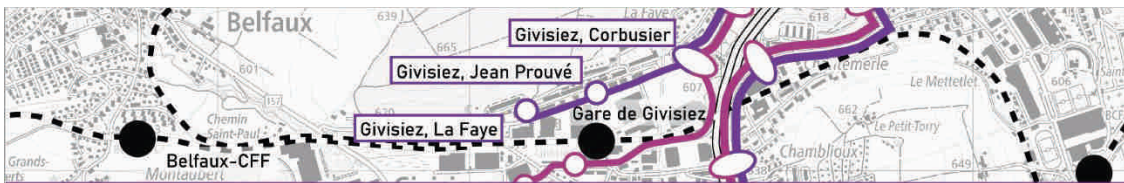


## Autres informations (suite)

---



Le Conseil communal  
vous souhaite de  
**Bonnes Fêtes**  
et vous adresse ses meilleurs  
vœux pour 2024 !



# L10

## UNE NOUVELLE LIGNE DE BUS DESSERVANT FRIBOURG, GIVISIEZ ET GRANGES-PACCOT



PLUS D'INFORMATIONS EN SCANNANT  
LE QR CODE OU SUR [WWW.AGGLO-FR.CH](http://WWW.AGGLO-FR.CH)



## ST-NICOLAS : 2 DÉCEMBRE 2023 TRANSPORTS PUBLICS GRATUITS (ZONES 10 ET 11)

Toute la journée du 2 décembre, l'Agglomération de Fribourg et la Ville de Fribourg vous offrent la possibilité de circuler gratuitement en transports publics (train et bus) sur l'ensemble des zones 10 et 11.

Plus d'informations prochainement sur les sites web de l'Agglo et de la Ville de Fribourg





## St-Nicolas

Le 1er décembre 2023

Départ du cortège : 18h30

## Crèche vivante

Le 23 décembre 2023

18h – 20h00



## Carnaval

Le 9 février 2024

## Coup de Balai

Le 27 avril 2024



## Fête des voisins

Le 31 mai 2024

Pour plus de détails concernant les événements :  
<https://www.givisiez.ch/evenements>



### CONCEPTION

Commune de Givisiez

### MISE EN PAGE

gem-s.info@bluewin.ch

### IMPRESSION

media-f sa